



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations à but non lucratif

Question écrite n° 99851

## Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les réductions budgétaires qui devraient impacter le Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN). Contribuant à la réflexion sur les apprentissages, sur la formation des enseignants et la promotion d'innovation en faveur d'une meilleure école, le GFEN est reconnu par le ministère de l'éducation nationale et ses apports à l'éducation sont incontestables, il est d'ailleurs sollicité pour la formation de formateurs auprès des équipes en éducation prioritaire et des dispositifs relais, des éducations de la protection judiciaire de la jeunesse, etc. Si le GFEN repose essentiellement sur des moyens humains (bénévoles, adhérents, etc.) qui lui ont jusqu'à présent permis de mener ses activités et d'apporter à l'éducation nationale une immense contribution, il n'en demeure pas moins essentiel de préserver des moyens financiers lui permettant de fonctionner convenablement. Alors que le Gouvernement s'est désengagé de la formation du corps enseignants, à l'heure où les inégalités scolaires se creusent, elle lui demande de revenir sur ces restrictions budgétaires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Delaunay](#)

**Circonscription :** Gironde (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99851

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 2011, page 1409

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)